



Union interfédérale des agents de la Fonction Publique FO

46, rue des petites écuries 75010 PARIS
contact@fo-fonctionnaires.fr // 01-44-83-65-55

Contribution FO Fonction publique

« Etats généraux du Service public - Grand Forum du Service public »

Depuis plus de vingt ans, sous la pression de différents traités européens, les gouvernements français successifs n'ont eu de cesse que de se focaliser sur la réduction de la dépense publique, sans jamais lancer un débat de fond sur les missions de la Fonction publique, son organisation et les besoins nouveaux de nos concitoyens. Ainsi les Lois de Finances et Lois de Finances pour la Sécurité Sociale se sont succédé dans cette optique de réduction de la dépense publique.

De son côté FORCE OUVRIERE, opposée à une diminution drastique et aveugle des moyens humains et matériels, a constamment revendiqué un débat de fond nécessaire tant pour l'organisation des missions de la Fonction publique et les conditions de travail des agents que pour satisfaire les besoins des usagers.

En annonçant lors de votre prise de fonction les états généraux du service public, nous pensions que ce débat aurait lieu, notamment sur les missions de la Fonction publique, ainsi que vous l'aviez annoncé dans votre courrier du 17 juillet 2017.

A la suite de la première réunion du groupe de travail préparatoire à ces états généraux du 7 septembre 2017, nous avons eu la désagréable surprise de constater le changement de dénomination pour aboutir au « Grand forum du service public ». Cependant, nous avons pris acte que cet intitulé était provisoire.

Pour autant, le diaporama projeté se résume à un questionnaire à l'attention des agents, axé sur les conditions de recrutement, les carrières, les conditions de travail, et la gestion RH. En fait, vous reprenez les mêmes thèmes que le gouvernement précédent avait déjà traités dans le très controversé protocole PPCR (Parcours professionnels, carrières et rémunérations). Nous avons également compris qu'un autre questionnaire serait à destination des usagers, accompagné de « tables rondes ou forums » entre usagers et fonctionnaires au plan local.

Comme nous l'avons déjà exprimé, FO Fonction publique, estime que c'est le rôle des syndicats représentatifs de porter les revendications des personnels, dans le pluralisme syndical permettant une large expression des différentes sensibilités.

Fonction publique versus service public.

Pour FO Fonction publique, le débat que vous souhaitez lancer nécessite une clarification du périmètre concerné. Au regard des différents éléments connus suite au premier groupe de travail, au cours duquel vous avez indiqué que des services publics emblématiques tels la SNCF, Pôle emploi, etc. n'étaient pas concernés par ce débat, il est primordial d'indiquer que, seule, la fonction publique avec ses 3 versants (Etat, Territorial et Hospitalier) sera dans le champ de la réflexion.

C'est pourquoi, nous souhaitons que ce soit le terme Fonction publique qui soit employé et non service public, sachant que cette qualification n'empêche en rien votre souhait d'une expression des usagers.

Bilan et perspectives

Structures administratives :

Pour FO **Fonction publique**, avant toutes perspectives d'évolutions des missions de la Fonction publique et leurs organisations, il est important de faire un bilan des réformes engagées.

Concernant le service public de proximités, la RéATE (Réorganisation de l'Administration Territoriale de l'Etat) lancée en 2010, qui a supprimé les directions départementales ministérielles (créant les DDI) et fusionnant diverses directions régionales, a largement impacté les conditions d'organisations des missions. La création de Maisons de l'Etat et de Maisons de service aux publics, également.

Dans la **Fonction publique territoriale**, la création de métropoles, la fusion de conseils régionaux, le développement de l'intercommunalité ont également eu, et ont toujours, des conséquences lourdes sur la situation des agents. De même entre la Fonction publique de l'Etat et la Fonction publique Territoriale, les différents actes de décentralisation ont modifié en profondeur les missions, et les statuts des personnels.

Concernant la **Fonction publique hospitalière**, la Loi HPST, puis la Loi dite de Modernisation du système de santé qui a regroupé un millier d'hôpitaux publics dans 136 GHT (Groupements Hospitaliers de Territoires) doivent être revues. Il faut en tirer les conséquences tant en matière d'accès à l'offre de soins, qu'en matière d'effectifs.

Parallèlement, les logiques d'enveloppes limitatives comme l'ONDAM), la réforme de la tarification des maisons de retraite, entraînant des conséquences sur l'emploi public doivent être, elle aussi, reconsidérées.

Au-delà de la désorganisation des structures publiques, certaines missions ont été externalisées ou confiées à des opérateurs sans que personne ne puisse confirmer une plus-value réelle notamment pour les usagers.

Pour faire suite à notre demande, vous avez annoncé vouloir mobiliser les équipes des corps d'inspection, cela nous paraît un préalable incontournable, en prévoyant l'audition des organisations syndicales représentatives.

Agents de la Fonction publique :

A l'instar des structures, ces fusions-mutualisations ont également largement touché les agents de la Fonction publique. Changement d'employeur, de ministères, de services, voire de lieux de travail qui entraînent directement de nouvelles conditions de travail et de vie.

A cela s'ajoute, la politique RH menée dans la Fonction publique qui a abouti au protocole PPCR imposé par le gouvernement de l'époque, laquelle ne satisfait en rien ni la carrière des agents ni l'attractivité de l'emploi public. Pour FO, les conséquences de la création de dispositions statutaires communes à plusieurs corps devraient être dressées.

Dans le même temps, le gel de la valeur du point d'indice et l'augmentation des cotisations retraites ont continué de dégrader le pouvoir d'achat des agents.

Dématérialisation- digitalisation :

Fo Fonction publique est très attachée au service public de proximité et à l'accueil physique nécessaire pour garantir l'égalité de traitement des usagers et du service rendu. L'administration se doit de répondre aux attentes de chaque habitant de notre pays, quelles que soient les difficultés (financières, sociales, d'intégration, etc.) et également bénéficier des services rendus par les fonctionnaires. Il nous paraît indispensable de faire un bilan des actes administratifs déjà dématérialisés avant toute extension.

Le développement du numérique génère également des répercussions sur l'activité des agents de la Fonction publique (télétravail, travail sur sites distants ; etc.) qui doivent être analysées tant sur les modes de travail et leurs interactions avec le collectif des services, que sur les relations avec les supérieurs hiérarchiques.

Moyens humains et financiers :

L'adéquation missions/moyens doit être revue et définie afin de renverser le dogme qui demande « toujours moins de moyens humains et matériels » et sortir de la frénésie des restructurations permanentes pour soi-disant maintenir un niveau acceptable de services.

La politique de suppression de postes (264 300 supprimés pour la seule Fonction publique de l'Etat entre 2004 et 2014) a conduit à une situation catastrophique. Pour FO, il est inconcevable d'engager un débat sur la fonction publique sans dresser le bilan de toutes les difficultés engendrées par cette politique.

FO tient à rappeler les besoins importants des agents publics en matière d'action sociale et de protection sociale dans un cadre de réduction des budgets alloués (gel et surgel réguliers) mais aussi l'exemplarité des employeurs publics en matière de recrutement des personnels en situation de handicap. Ces deux points méritent de connaître les intentions du gouvernement.

Questionnaire gouvernemental et dialogue social :

Comme nous l'avons déjà indiqué, le questionnaire proposé par vos services à destination des agents s'avère réducteur car concentré sur la RH. Il paraîtrait judicieux de leur demander également leur avis sur les différentes réorganisations subies ces dernières années, sur les suppressions de postes entraînant la redéfinition de leurs fiches de postes et aggravant la charge de travail, sur la dématérialisation de leur activité, etc.

Comme nous vous l'avons précisé, FO Fonction publique, fidèle à ses valeurs d'indépendance syndicale, ne rentrera dans aucune cogestion, notamment concernant le questionnaire mais s'interroge sur plusieurs points :

- Quelle est la finalité du questionnaire ?
- Qui sera en charge d'en faire la synthèse ?
- Quelle sera la grille de lecture (plusieurs réponses possibles ou pas, etc.) ?

Enfin, quel que soit le résultat du questionnaire, il est évident pour FO, que les réunions à venir ne sauraient se résumer à prioriser les réponses du questionnaire pour en faire la feuille de route finale. FO Fonction publique tient à pouvoir mener des négociations ou a minima des concertations sur les bases de ses revendications.

Enfin, concernant le dialogue social. FO Fonction publique rappelle son attachement au dialogue social national tant au niveau interministériel avec la DGAFP que ministériel avec les différents ministères, sans oublier le niveau de la Fonction publique territoriale et hospitalière.

Si la préparation des « états généraux » devait conclure à la mise en place d'un dialogue social local, nous tenons à ce qu'il ait lieu avec les organisations syndicales représentatives dans les différents comités techniques des services concernés.

Fait à Paris, le 13 septembre 2017